

# Compte-rendu du Conseil Municipal

## Séance du Lundi 18 novembre 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 18 novembre, à dix-neuf heures trente, les membres du Conseil Municipal de la Commune d'Auger Saint-Vincent, légalement convoqués se sont réunis en Mairie d'Auger St Vincent.

### **Présents :**

F.Dalongeville, S. Derriche, A.Mierlot, G.Kersemaker,  
M-M Frizon, L. Desmet, V. Joly, J-P Nuyttens, F.Mommelé, P. Lamoureux, Y.Herbain

**Absents et excusés :** C. Herbain (Procuration à F.Dalongeville), P.Daoust, Laurence Cohen-Carraud.

**Date de convocation du Conseil Municipal : 21/10/2024**

**Secrétaire de séance :** F. Mommelé.

Le maire ouvre le conseil municipal à 19h35. Il demande au conseil municipal d'ajouter une délibération sur le Contrat local de santé.

### **1. Délibération fixant la durée des amortissements**

Mr le Maire explique au Conseil Municipal qu'il convient d'amortir les frais d'études non suivies de travaux sur le budget assainissement.

Le Conseil Municipal, entendu cet exposé et après avoir délibéré, à l'unanimité :

- décide d'amortir les différentes études sur 5 ans
- retient la méthode d'amortissement linéaire
- précise que l'amortissement débutera en 2024

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote à l'unanimité. Avec 11 Voix pour.

### **2. Délibération du plan de financement de l'aménagement mezzanine du presbytère**

CONSIDERANT l'opportunité pour la commune de terminer l'aménagement du presbytère sur la partie dite du « Café citoyen d'Auger-Saint-Vincent ».

CONSIDERANT le développement et la reconnaissance de ce lieu comme Fabrique de territoires de la part de l'Agence Nationale des Cohésions des Territoires en 2023 et en 2024.

CONSIDERANT le plan de financement obtenu pour achever ces aménagements

Après avoir entendu l'exposé du maire ; et après en avoir délibéré, le conseil décide :

- d'engager les travaux d'aménagement à l'occasion de cette dernière phase de travaux intérieurs
- d'approuver le plan de financement d'un montant de 82 733 euros HT.
- d'autoriser le maire à faire les démarches pour obtenir lesdites subventions :

+ Etat (fond convivialité :	23 000€
+ Fonds Leader :	43 186€
+ Commune :	16 547€
TOTAL HT	82 733€ (100%)

### **3. DM n°1 du budget communal 2024**

Le maire explique au conseil municipal qu'un travail de réajustement comptable important est en cours, suite à la réorganisation de la perception et de la Dgfip. Notre perceptrice, Mme de Doménico est disponible pour nous accompagner. Un rapport de la Dgfip nous incite à modifier des éléments de comptabilité et de revoir le calendrier d'enregistrement des écritures.

Le maire explique ainsi au Conseil Municipal qu'il convient de basculer les frais d'études du budget communal suivies de travaux et inscrire les crédits pour le montant de l'annuité à amortir :

203/041 recettes investissement :	7 595.64€
2131/041 dépenses investissement :	4 847.14€
2151/041 dépenses investissement :	2 748.50€
2804182/040 recettes investissements (fibre) :	2 035.00€

681/042 dépenses fonctionnement (Fibre) : 2 035.00€

Il convient également de sortir l'intégrer des travaux du compte 231 dans le compte 2121 (inventaire 2020/gîte)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote à l'unanimité. Avec 11 Voix pour.

### **4. DM n°1 Assainissement**

Mr le Maire explique au Conseil Municipal qu'il convient d'amortir les frais d'études non suivies de travaux et inscrire les crédits pour le montant de l'annuité à amortir :

2803/040 Recettes investissement : 44 063.79€

6811/042 Dépenses fonctionnement : 44 063.79€

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote à l'unanimité. Avec 11 Voix pour.

### **5. Délibération statuts CCPV : Contrat local de santé**

**Objet : Révision des statuts de la Communauté de Communes du Pays de Valois**

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales ;

**VU** la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

**VU** la loi n°92-125 du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République ;

**VU** la loi n°99-586 du 12 juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale ;

**VU** la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation territoriale de la République (NOTRe) ;

**VU** la loi n°2018-702 du 3 août 2018 relative à la mise en œuvre du transfert des compétences eau et assainissement aux communautés de communes ;

**VU** la loi n°2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique ;

**VU** la délibération n° 2022-08 du Conseil Communautaire en date du 24 février 2022 relative à la dernière évolution des statuts de la CCPV,

**VU** l'arrêté préfectoral du 13 juillet 2022 portant modification des statuts de la CCPV ;

**VU** le projet de statuts approuvé par délibération n° 2024-105 du Conseil Communautaire du 26 septembre 2024 ;

**CONSIDERANT** que par cette nouvelle rédaction de la compétence « Actions Sociales d'Intérêt Communautaire », le Conseil Communautaire a proposé un élargissement de l'action de la CCPV dans le domaine de la santé,

**CONSIDERANT** qu'ainsi, la CCPV entend travailler avec les professionnels de santé déjà organisés mais aussi fédérer l'ensemble des acteurs de la santé autour de sujets particulièrement problématiques du territoire, comme la santé mentale, l'offre de soins, la prévention ou encore l'environnement. La collectivité pourra ainsi prendre le rôle d'animateur local en s'engageant notamment dans un contrat local de santé aux côtés de l'ARS

**Le Conseil Municipal, Après en avoir délibéré, A l'unanimité / A la majorité (12 pour, 0 contre, 0 abstention)**

**APPROUVE** les statuts modifiés de la Communauté de Communes du Pays de Valois fixés en annexe.

**CONSTATE** que Madame La Préfète de l'Oise sera saisie de cette proposition dans les conditions de majorité qualifiée de l'ensemble des communes qui composent la Communauté de Communes du Pays de Valois, et qu'à défaut de délibération de la Commune, le silence de cette dernière vaut acceptation tacite au terme d'un délai de trois mois,

**DECIDE** que le Maire sera chargé de l'exécution de la présente délibération dont ampliation sera transmise à la Communauté de Communes.

## **6. Syndicat des eaux d'Auger**

Le maire se fait échos de la dernière réunion du Syndicat des eaux d'Auger-Saint-Vincent. Il fait état d'une évolution de la fiscalité de l'agence de l'eau qui pourrait être comprise en 30 centimes à un euro. Il indique que le gouvernement a entériné le fait que le transfert de la compétence eau et assainissement n'est plus obligatoire. Cela étant, cela ne change rien pour notre syndicat.

Concernant la qualité de l'eau en rapport aux intrants agricoles, la situation semble s'améliorer un peu depuis quelques temps. Cette amélioration semble être liée aux modifications apportées aux pompes qui puisent dans la nappe. Elles sont à présent gérées de façon individuelle, alors qu'avant elles fonctionnent toute en même temps avec la même puissance. Pour autant, la présence de métabolites reste visible ce qui nécessite de poursuivre les actions et les réflexions.

Au sujet du projet d'AgriVoltaïsme de Rosière et son incidence sur le Bassin d'Alimentation de Captage (BAC), le Syndicat des eaux a rédigé un avis lors de l'enquête publique. Il a relevé que nous avons une méconnaissance du risque dans le temps, à la fois pendant les travaux et les risques associés à l'exploitation. Nous avons relevé qu'il peut y avoir :

- Pollution de l'eau par un dysfonctionnement ou une dégradation de maintenance une fois le site en fonctionnement.
  - Pollution de l'eau par le lessivage des panneaux par la pluie.
- Impact ensuite sur le dérèglement climatique, avec modification de l'infiltration, le ruissellement.

## **7. Sécurité Routière RD98**

Le maire rend compte de la réunion de travail avec Christophe Eduards, Dga Aménagement durable, environnement et mobilité de la Direction de l'exploitation et des réseaux du Conseil Départemental concernant la circulation sur la RD 98. Le maire a exprimé le raz-le-bol de la commune et de nombre de ses habitants face à la situation ressentie devant la circulation des poids-lourds (tonnage, vibrations, insécurité, bruits, etc.).

Le maire indique qu'une étude du département a été réalisée Du 2 au 8 octobre 24, hors agglomération et avec un tuyau au sol. Elle a servi à mesurer le volume de trafic. D'une façon générale, le trafic est dense entre 7h et 8h le matin, puis 10h. Le nombre de poids lourds quotidien est en moyenne de 52 par jour : 24 (matin) et 28 (après-midi) ; Deux camions ont été relevés à plus de 80 Km/h (entre 90/110) hors agglomération. Pour les véhicules légers, le volume moyen atteint 413 véhicules jour. Selon les techniciens, les éléments mis en place vont dans le bon sens. Il faudra sans doute envisager d'autres dispositifs plus contraignants, et aussi mieux visibles. Tout en soulignant qu'il n'existe pas de solutions miracles.

## **8. Point AS Auger St Vincent**

Le maire indique qu'une entente est expérimentée avec Ormoy/Duvy. Cela passe par la mise à disposition du stade. Il n'y a pas de cession du terrain. L'AS Auger continue d'exister. Le projet est porté par Fabian, qui encadre le projet « jeunes ». M. Commer, président de l'Etoile sportive Duvy/Ormoy.

Pour le moment, nous prenons en charge les fluides et l'entretien du terrain. Nous sommes tombés d'accord pour que la première saison soit une saison d'observation.

## **9. Point SIVOS**

Mme Derriche explique qu'à la suite du Conseil d'école un point sur des effectifs fragile a été abordé, un RDV va être fixé avec l'inspectrice. 128 élèves de scolarisés dans le RPI contre 116 communiqués par l'inspection.

Un séjour a été organisé pendant les vacances d'octobre qui a accueilli une vingtaine d'enfants pour un stage théâtre suivi d'un spectacle de qualité.

## **10. Point Travaux**

Les peintures et isolation ont été réalisés cet été par l'employé communal dans la salle de repos de l'école d'Auger et les toilettes de l'école ont été réalisés.

Nous avons fait venir une entreprise pour recherche d'amiante qui est obligatoire à fournir aux écoles.

Pose d'une alarme incendie dans l'école.

Les trous sur la route de Chaumont ont été rebouchés.

Remerciement à Mr DESMET Xavier pour son aide en déviant les camions pendant la durée des travaux.

### **11. Questions diverses**

Gerard Kersemacker : le fossé rue Saint Mard est rempli, une demande va être faite auprès de l'employé communal pour le vider.

Gerard Kersemacker indique que beaucoup d'habitants lui demande s'il y a toujours un comité des fêtes, aucune assemblée générale n'a semble-t-il été faite.

Patrick Lamoureux soulève le problème pour sortir et circuler dans la rue pomponne. Il est urgent de mettre un miroir.

Sabrina DERRICHE indique que la distribution des colis de Noël aura lieu le 14 décembre 2024.

Alain Merlot propose qu'une réflexion s'engage pour créer un véritable jardin du souvenir au cimetière.

Fabrice Dalongeville indique qu'un cerisier a été planté dans le parc Saint-Vincent dans le cadre de l'opération « L'arbre en chemin », dans le sillage du festival l'Art en chemin.

La séance se termine à 21h28.

Le Maire, F.DALONGEVILLE